



FGTE  
CHEMINOTS

# Mobilisation du 5 mars 2013 !

## « La grande escroquerie ! »



**Une nouvelle fois,  
les cheminots sont  
instrumentalisés !**

Alors même que certaines OS dénoncent les difficultés économiques des salariés, elles n'hésitent pas à solliciter ces mêmes salariés pour peser par l'action de grève afin de satisfaire l'égo de certains responsables syndicaux en mal de reconnaissance.

Personne n'est dupe ! Comment faire croire aux cheminots que l'action du 5 mars est destinée à faire aboutir leurs revendications ?

Annoncée à grand renfort de communication, cette journée d'action inscrite dans le calendrier des mobilisations programmées par la CGT n'a qu'un objectif : celui de justifier sa non signature de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013.

Considérant que la meilleure défense est l'attaque, celle-ci s'est déchainée en affirmant que cet accord consistait en une grande braderie des droits des salariés.

⇒ Doit-on considérer qu'obtenir la mise en place d'une complémentaire santé pour 4 millions des salariés consiste à brader les droits de ces mêmes salariés ?

- ⇒ Doit-on considérer qu'imposer le CDI comme norme en matière de contrat de travail consiste à brader les droits de ces mêmes salariés ?
- ⇒ Doit-on considérer qu'obtenir des droits rechargeables pour les demandeurs d'emplois consiste à brader les droits de ces mêmes salariés ?
- ⇒ Doit-on considérer les avancées sur les CDD avec par exemple des contrats de 24h hebdomadaire comme une reculade des droits des salariés en France ?

**La CFDT n'a pas à rougir !  
Intelligence du monde du travail  
contre démagogie syndicale**

A la SNCF, cet accord a permis à la CFDT Cheminots de revendiquer la mise en place d'une complémentaire santé pour l'ensemble des salariés de l'EPIC (voir courrier au dos), et pourquoi pas du groupe SNCF. Cette négociation a déjà débuté pour les contractuels de l'EPIC.

Lors de l'interfédérale du 11 février 2013, la CGT n'a pas dissimulé ses véritables intentions quant à la proposition de DCI unitaire suivie obligatoirement d'un appel à la grève : celle-ci n'a qu'un objectif c'est de soutenir la grande journée d'action du 5 mars, bien éloignée des préoccupations des cheminots.

Alors que certains se contentent de dénoncer, de crier aux loups et de s'attacher exclusivement à la défense de ceux qui bénéficient des meilleures conditions sociales, la CFDT agit aussi pour les plus fragiles économiquement parlant afin de leur obtenir de nouveaux droits.

**Mobilisation du 5 mars 2013 !**  
**« La grande escroquerie ! »**



27 février 2013





Union Fédérale CFDT Cheminots  
et Activités Complémentaires

Monsieur Guillaume PEPY  
Président de la SNCF  
34 rue du commandant Mouchotte  
75699 PARIS CEDEX 14

Paris, le 31 janvier 2013

**Nos Ref :** SG 06-2013

**Objet :** Négociation Accord Sécurisation de l'emploi

Monsieur le Président,

Lors de la négociation sur l'accord sécurisation de l'emploi, la CFDT a obtenu de nouveaux droits pour les salariés.

Parmi ces nouveaux droits, et pour les salariés les plus précaires, une complémentaire santé pour tous. Cette mesure phare que porte la CFDT pour l'égalité face aux soins doit concrètement être discutée pour le 1<sup>er</sup> avril 2013 dans toutes les branches professionnelles. A défaut d'accord de branche d'ici le 1er janvier 2016, les entreprises devront négocier un dispositif ou proposer à leurs salariés une complémentaire santé prise en charge à minima à 50% par l'employeur.

La CFDT Cheminots vous demande donc d'ouvrir sans attendre les négociations sur ce droit à une complémentaire santé pour l'ensemble des cheminots de l'entreprise, avec des dispositions pour les ayants-droits. C'est une mesure essentielle pour l'amélioration du pouvoir d'achat des cheminots.

La SNCF, Entreprise Publique, se doit d'être exemplaire sur ce dossier, qui plus est dans un contexte de construction du GIU et d'une convention collective de la branche ferroviaire.

Dans l'attente recevez Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Didier AUBERT  
Secrétaire Général

P/O

Copie à M. François NOGUE